

ÉCOLE DE TROUVILLE LA HAULE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 6 NOVEMBRE 2020

Conseil d'école en visioconférence

Début du Conseil d'école à 18h.

Présents : - enseignants : Mmes Richer, Deneuve, Thieury, Kabelaan et Catelain
- parents élus : Mmes Mangote, Démare-Favand, Laisney, M. Duval
- mairie de Trouville la Haule : M. Mercier, maire ; Mme Rillet, adjointe
- mairie de Aizier : M. Maréchal, adjointe
- mairie de Tocqueville : M. Tardif, maire

Absents excusés : M Mortreuil, IEN

→ Mme Favand-Démare est désignée secrétaire adjoint pour la signature du procès verbal de ce conseil d'école.

Ordre du jour :

- règlement de l'école
- effectifs et prévision d'effectifs pour l'année prochaine
- bilan de la coopérative
- projet et manifestations
- questions diverses

Avant de commencer le Conseil d'école, remerciements :

- aux parents qui ont fait preuve de réactivité et d'adaptation et qui ont respecté les protocoles successifs ;
- aux mairies qui ont mis tout en œuvre pour la mise en place de ces protocoles.

→ Présentation des parents d'élèves élus.

Mme Mangote, enfants en MS et en CE1, Mme Démare-Favand, enfant en MS, Mme Lasnier, enfants en MS et en CM1 et M. Duval, enfant en GS. Toutes les classes sont représentées par la liste des parents d'élèves élus. Ces parents étaient déjà représentants des parents d'élèves l'année passée.

→ Approbation du PV du conseil d'école du 26/06/20 : approuvé à l'unanimité.

1- Règlement de l'école

Le règlement de l'école a été envoyé en amont du conseil d'école pour une lecture individuelle.

Modification : « → **Ce règlement peut être modifié par le protocole sanitaire en cours.** »

Cette phrase a été ajoutée en fin de règlement car certaines règles du protocole sont prioritaires comme l'utilisation des jeux, les goûters, les lieux d'entrées et de sorties.

Vote du règlement de l'école : approuvé à l'unanimité.

2- Effectifs et prévision d'effectifs pour l'année prochaine

→ Rappel des effectifs actuels

Classe de PS-MS-GS : $10 + 6 + 6 = 22$ élèves

Classe de GS-CP : $8 + 10 = 18$ élèves

Classe de CE1-CE2 : $12 + 5 = 17$ élèves

Classe de CE2-CM1-CM2 : $4 + 9 + 4 = 17$ élèves

Total pour l'école : 74 élèves pour 4 classes soit une moyenne de 18,5 élèves par classe.

Lors de la prochaine rentrée, en septembre 2021, 10 élèves arriveront en petite section et 4 élèves partiront de l'école puisque 4 élèves sont inscrits en CM2. L'effectif de l'école sera alors de 80 élèves pour 4 classes soit une moyenne de 20 élèves par classe.

Élèves répartis par niveau

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II		CYCLE III		Total	
	TP S	P S	M S	G S	C P	CE 1	CE 2	CM 1		CM 2
Nombre de classes									4	
Effectifs constatés (au 15/10/2020)	0	10	6	14	10	12	9	9	4	74
Montée pédagogique (automatique)	0	0	10	6	14	10	12	9	9	70
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	0	0	10	6	14	10	12	9	9	70
Entrées (directeur)	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL * (directeur)	0	10	10	6	14	10	12	9	9	80

3- Bilan de la coopérative

Le solde était de 6 976,53 € au 31/09/2020. Cette somme est due au fait que la mairie a versé 2 subventions de 2 000 € chacune : celle de l'année scolaire 2018-2019 versée au début de l'année scolaire et celle de l'année scolaire 2019-2020 versée en mars 2020.

De plus, des actions ont été menées par les représentants des parents d'élèves et par les enseignantes (marché de Noël, vente de plantes, photos) mais très peu de dépenses ont été faites puisque les animations pédagogiques prévues ont été annulées.

Les parents d'élèves disponibles lundi matin peuvent passer à l'école pour signer le compte-rendu de la coopérative avant de faire l'envoi à l'OCCE.

4- Projet et manifestations

Thème de l'année : le cinéma.

Les classes de GS-CP, CE et CE-CM sont inscrites au dispositif « école et cinéma » mais les projections sont reportées pour l'instant. Ce thème est, malgré cela, travaillé à l'école, comme c'était prévu. Il ne s'agit pas de voir un film entier d'un seul coup mais de choisir des extraits de films ciblés en fonction des objectifs des enseignantes à propos du cinéma (comment faire passer les émotions, le rôle de la musique, les différents plans, ...).

Les élèves devaient participer à 3 projections cette année dont une en novembre-décembre ; elle sera reportée à l'année 2021.

Commémoration du 11 novembre : même si la cérémonie ne se fera pas en présence de public, les élèves participeront en faisant un objet commun que j'irai déposer au monument aux morts de Trouville la Haule, en dehors du moment de la cérémonie.

Marché de Noël : nous proposerons des objets à vendre par le biais du blog de l'école. Des photos seront mises sur le blog et un coupon pour passer commande sera mis dans les cahiers de liaison des élèves.

Spectacle de Noël : Habituellement, un spectacle est prévu pour les élèves fin novembre ou en décembre. Cette année, il aura lieu dès que nous serons autorisé.

Goûter de Noël : L'organisation est à finaliser en fonction du protocole sanitaire.

5- Questions diverses.

Questions Mairies / Communauté de communes :

• Les mairies acceptent-elles de relayer dans leurs locaux (mairies, bibliothèque...) des supports (affiches, catalogues, encart sur le site internet) à l'occasion de ventes (chocolat, fleur) au profit de la coopérative scolaire ?
Réponse de la mairie : Accepté par les représentants des mairies.

- Y a-t-il eu des cas de COVID 19 suspectés ou avérés à la cantine ou au périscolaire depuis la rentrée de septembre ? Si oui combien ? Comment ces cas ont-ils été gérés ? Quelle a été la communication associée ?

Réponse de la mairie : La mairie n'est pas autorisée à communiquer à ce sujet. La procédure a été suivie. Il n'y a pas eu de cas de COVID à la cantine.

Question des représentants des parents d'élèves : Y-a-t-il un nombre de cas au-delà duquel l'école ferme ?

Réponse de la mairie : 3 cas avérés par classe = fermeture.

- De nouvelles mesures de sécurité autour de l'école ont-elles été décrétées suite au récent attentat au collège de Conflans ?

Réponse de la mairie : Les mesures liées au plan Vigipirate sont à faire respecter par l'école. Il n'y a pas de ronde de gendarmes prévue mais leur passage peut être fait à l'improviste.

- Quelles sont les règles à respecter à la cantine et comment le personnel de cantine les fait respecter ? En effet, nous avons entendu parler de « 3 avertissements puis convocation des parents » et nous aimerions en savoir plus à ce sujet : quels sont les motifs d'avertissement ? Des parents ont-ils déjà été convoqués ?

Réponse de la mairie : D'après le règlement de la cantine, l'avertissement est donné en cas de manquement grave pendant le repas. Il n'y a pas eu d'avertissement de donné pour l'instant.

Intervention de M. Duval : Les enfants ont-ils le droit de parler ?

Réponse de Mme Rillet : C'est un temps de cantine. Ils ont donc le droit de parler, mais sans crier.

Intervention de Mme Favand-Démare : Un temps d'échange peut-il être envisagé entre les parents et le personnel de cantine ?

Réponse de Mme Rillet : La responsabilité de la cantine revient à la mairie. Les agents ne sont pas là pour recevoir les parents. Il est préférable de contacter la mairie en cas de problème.

Intervention des parents : Les parents pourraient-ils assister à un repas ?

Réponse de Mme Rillet : Pas de problème, à condition d'avertir la mairie.

Questions Ecole :

- Y a-t-il eu des cas de COVID 19 suspectés ou avérés à l'école depuis la rentrée de septembre ? Si oui combien ? Comment ces cas ont-ils été gérés ? Quelle a été la communication associée ?
- En cas de cas COVID suspecté dans la classe d'un enfant, les parents dont la situation familiale nécessiterait des précautions particulières ont-ils la liberté de retirer temporairement leur enfant de l'école ?

Réponse de l'équipe pédagogique : La communication avec les parents ne doit avoir lieu que si les élèves doivent être testés. La procédure à suivre pour l'école est de prévenir M. Mortreuil, Inspecteur de la circonscription de Pont Audemer qui avertit ensuite l'Inspection Académique qui prend contact avec l'ARS. La procédure ensuite suit en

fonction du cas, comme noté dans les fiches jointes au protocole envoyé aux parents avant la reprise du 2 novembre.

Mme Demaegdt, infirmière scolaire de secteur et le CMS de Pont Audemer sont également prévenus.

Interventions de Mme Mangotte et de M. Duval : Le manque de communication est déplorable et peut engendrer une propagation du virus dans les familles et par conséquent à l'école.

Mme Lasnier propose aux représentants des parents d'élèves de faire un courrier à M. Mortreuil, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Pont Audemer, à ce sujet.

- Les restrictions actuelles remettent elles-en cause les déplacements à la piscine et/ou au cinéma envisagés ?

Réponse de l'équipe pédagogique :

- La Communauté de Communes a décidé de fermer la piscine de Pont Audemer jusqu'au 1^{er} décembre, à minima. À voir si le cycle natation qui doit commencer le jeudi 17 décembre aura lieu.

- Les cinémas sont fermés et donc « école et cinéma » est reporté.

- L'attentat du collège de Conflans a t'il ou sera t'il évoqué à l'école comme les médias le laissent entendre ? si oui sous quel format et pour quel public ? Cet évènement dramatique aura t'il d'autres impacts sur l'organisation de l'école ?

Réponse de l'équipe pédagogique : Nous avons tous suivi la minute de silence à 11 heures le lundi 2 novembre (temps calme en maternelle). Nous avons répondu aux questions que se posaient les élèves mais sans ajouter de l'anxiété à la situation anxiogène actuelle. Nous avons le mois de novembre pour planifier un travail sur les Valeurs de la République soit sous la forme d'une discussion à partir de documents, de vidéos, ... En ce qui concerne l'organisation de l'école, le plan Vigipirate est en « sécurité renforcée, risque attentat ». Il faut donc fermer les portes d'accès à l'école, éviter les attroupements et limiter nos déplacements, mesures qui sont en partie déjà prises à l'école par le protocole sanitaire.

Intervention de Mme Lasnier : Quel est le ressenti des enseignantes au sujet du port du masque par les élèves et au sujet de l'attentat ?

Réponse de l'équipe enseignante :

- dans la classe de CE2-CM1-CM2 : les élèves étaient contents de venir à l'école avec le masque le premier jour car ils le portaient « comme au collège ». Ils ont très vite trouvé les contraintes du masque après la récréation puisqu'ils ont constaté que le masque tenait chaud. Malgré cela, ils le portent car c'est la règle. En ce qui concerne l'attentat, les discussions étaient plutôt axées sur « nous sommes différents mais tous égaux ».

- dans la classe de maternelle, les élèves sont plus marqués par le COVID et les nouvelles règles du nouveau protocole. Ils ont travaillé sur « à quoi sert l'école ? », « pourquoi vient-on à l'école ? » et une chanson a été écoutée à 11 heures, le lundi 2 novembre.

- dans la classe de GS-CP : le lundi de la rentrée, les élèves de CP (les seuls qui portent le masque dans la classe) étaient très calmes, angoissés. Ils ont posé beaucoup de questions, le mardi, sur la maladie (jusqu'à quand ?). Le jeudi, les élèves étaient plus rassurés. Au sujet de l'attentat, la maîtresse a basé son travail sur les mots des élèves et en particulier le mot « liberté ».

- dans la classe de CE1-CE2 : pas d'anxiété ressentie par rapport au COVID. Les élèves ont trouvé amusant de porter le masque le premier jour mais c'est, au final, contraignant : ça tombe, ça tient chaud. En ce qui concerne l'attentat, après la minute de silence, les élèves ont travaillé sur la liberté et les valeurs de la liberté.

Fin du Conseil d'école à 19h20.